

Le Baptême Républicain



Pièces à fournir :

- Dossier de demande à compléter et à signer
- Acte de naissance de l'enfant,
- Livret de famille des parents,
- Photocopie recto-verso des pièces d'identité du parrain et de la marraine
- Adresses et professions des parents et du parrain et de la marraine.

Légalement, le baptême civil n'a aucune valeur juridique. L'engagement des parrains et marraines reste symbolique. Il s'agit néanmoins d'un engagement moral fort, prononcé devant le maire, officier d'État Civil. Les parents qui souhaiteraient faire des parrains et marraines de véritables "tuteurs" en cas de disparition, doivent procéder par voie testamentaire chez un notaire, ou par sous-seing privé (article 398 du Code Civil).

A CLESSY, les baptêmes civils sont célébrés aux dates et heures retenues par les parents en Mairie, salle des mariages.

Le dossier doit être déposé au secrétariat de Mairie, minimum, 15 jours avant la date désirée pour sa célébration.